



Communiqué 2020-23 **20 mai 2020**

Régime d'assurances collectives

À tous les membres,

Pour faire suite à une demande récurrente des membres, la Fraternité a travaillé de concert avec une firme d'actuaire, à rechercher un autre assureur. À cause de la Covid-19, le processus a été retardé, mais aujourd'hui nous vous proposons d'effectuer ce changement, et si tout se passe comme convenu, le nouveau régime entrerait en vigueur le 1er septembre prochain.

L'assureur retenu est SSQ, une compagnie québécoise qui offre déjà des services au sein du gouvernement. Notre couverture d'assurances serait sensiblement la même, sauf que l'option des soins dentaires disparaîtra en retour d'augmentation de couverture de certains autres frais. Présentement, nous avons 3 régimes (santé 1-2-3) avec Desjardins, le nouveau contrat avec SSQ en prévoit 2, soit de base qui ressemble au santé 1, et l'enrichi qui ressemble au santé 2 ou 3 sans le dentiste.

Au niveau du régime de base, on rajoute l'assurance voyage et le transport par ambulance qui avait disparu avec Desjardins, le reste est semblable. Pour le régime enrichi, il y a plusieurs ajouts (voir feuilles en annexe), mais le plus important concerne les soins pour les professionnels de la santé dont le remboursement passe à 80 % du coût pour un maximum annuel remboursable de 600 \$.

Au niveau des coûts du régime par paie avant la taxe de 9%, ils sont en baisse, ou en légère hausse. Pour l'assurance traitement, la prime augmente de 1,60\$ (en fonction d'un salaire de 60 000\$). Pour un membre qui souscrit présentement au santé 3 il se retrouverait, après le changement, dans le régime dit enrichi, la prime baisserait de 13\$ s'il est seul et de 36\$ pour la famille, et ce par période de paie.

Le fait de changer de régime implique des coûts de transfert (informatique, analyse, etc.) que nous avons tenté de chiffrer et d'inclure dans les primes mais il se peut qu'une fois toutes les ficelles attachées que les primes baissent ou augmentent un peu. Certains des coûts payés avec Desjardins sont actuellement subventionnés par des primes trop perçues du passé, ce qui ne sera pas notre cas. Il faut voir le projet comme un nouveau départ, une fois que l'assureur nous connaîtra il pourra ajuster la tarification à notre seul groupe.

Par défaut, un membre qui est dans le santé 1 actuel se retrouvera dans le régime de base, les autres qui sont dans le santé 2 et 3 seront inclus dans l'enrichi. Ceux qui sont assurés ailleurs le resteront.

Le 27 mai prochain, il y aura un conseil de direction téléphonique, les directeurs qui vous représentent vont devoir voter sur la proposition de changement. Si elle est acceptée, il restera encore des étapes et du travail à faire, la date visée du transfert est le 1^{er} septembre et les taux demeureront inchangés pour une durée de 16 mois. De plus, nous faisons affaire avec une firme d'actuaire dont un de ses représentants sera présent au conseil de direction téléphonique.

Pour toutes questions, vous pouvez les acheminer à la Fraternité.

Merci

Votre exécutif